

infime, d'un ministère conservateur dirigé par sir Robert Borden, l'honorable député aurait été le premier, j'en suis sûr, à protester contre une pareille imputation. Je ne suis par sûr même s'il n'aurait pas pris pour une insulte la seule mention d'une telle possibilité, car ceux d'entre nous qui viennent de la province de Québec savent que mon honorable ami jetais alors feu et flamme, non seulement contre le parti libéral, mais aussi contre le parti conservateur. Mon honorable ami dénonçait alors la néfaste politique du cabinet Laurier,—ce qui était passé à l'état d'habitude chez lui,—mais il dénonçait tout aussi vigoureusement, sinon, avec plus de sévérité encore, le dangereux programme de M. Borden. Il attaqua sans mesure la loi de la marine, et si je ne me trompe, il s'était engagé solennellement à faire rapporter cette loi. Si j'ai bien compris, il s'opposait également à toute participation du Canada dans les affaires de la Grande-Bretagne sous quelque forme que ce fût.

C'est dans ces conditions-là que notre honorable collègue nommé au Parlement, encore sous le coup de ces dénonciations et de ces menaces. Mais du moment qu'il eût fait son entrée dans cette enceinte, il prit son siège en arrière des banquettes du Trésor, et une fois installé là, il commença à voir sous un autre jour les choses qu'il avait condamnées. Personne, dans cette enceinte, ne l'entendit plus dénoncer le programme dangereux de Borden.

Si je ne fais pas erreur, il cessa de dénoncer la loi de la marine. Il a certainement approuvé la participation du Canada dans la guerre actuelle. Il devint un pêcheur repentant, je n'ai jamais vu de pêcheur—et j'en ai pourtant rencontré quelques-uns, au cours de ma carrière, auquel le repentir ait été aussi profitable. Mon honorable ami n'a jamais fait pénitence sous le cilice et la cendre. Il était à portée des rayons du soleil ministériel, il s'est complu dans les gras pâturages ministériels. Il a reçu du ministère quelques faveurs signalées.

Je ne rappelle pas ces faits pour lui faire un reproche de s'être converti, loin de moi cette idée. Si j'ai quelque chose à lui reprocher, c'est que sa conversion n'ait pas été assez complète, car je ne sache pas qu'il ait jamais confessé ses péchés aux électeurs du comté de Dorchester ni qu'il ait sollicité leur pardon pour avoir égaré leur opinion en 1911.

Mais c'est là une question qui intéresse bien plus que nous les honorables députés de la droite.

Aujourd'hui la Chambre est à la veille de conférer à mon honorable ami la principale charge qu'il soit en son pouvoir de décerner. Il possède tout le talent et toute l'habileté qui sont nécessaires pour s'acquitter parfaitement des devoirs qui lui incomberont, je me plais à le reconnaître. J'ai eu le privilège de le connaître depuis quelques années même avant son entrée au Parlement, et, je suis heureux de le dire, je suis certain qu'il remplira avec honneur les devoirs de sa position à l'exemple de ses prédécesseurs. Quelles que soient les différences d'opinion qui nous aient séparés dans le passé, du moment qu'il prend possession du fauteuil présidentiel, il devient l'Orateur de la Chambre des communes, il a droit à tous les honneurs et à tout notre respect. Quant à nous de la gauche, ce sera notre devoir, plus que cela, notre plaisir de suivre la ligne de conduite que la loyale opposition de Sa Majesté a toujours suivie depuis que je siège en cette enceinte, ce sera notre devoir de lui prêter notre concours afin de maintenir la dignité et les traditions de sa charge tout en conservant la dignité, les privilèges et les droits de la Chambre des communes.

(La motion est mise aux voix).

M. le greffier de la Chambre des communes proclame la motion adoptée, sans aucune voix dissidente, et M. Albert Sévigny, député de la circonscription électorale de Dorchester, dûment élu à la présidence de la Chambre.

L'honorable Sir George Foster et l'honorable T. C. Casgrain conduisent l'honorable Sévigny au fauteuil présidentiel.

M. L'ORATEUR nouvellement élu dit alors:

(Traduction du texte anglais.)

Je remercie mes collègues de m'avoir élevé à l'honorable position de président de cette Chambre. Bien que j'apprécie plus que je ne le saurais dire l'honneur ainsi conféré, je me rends parfaitement compte des devoirs et des difficultés qui s'y rattachent.

La tâche que je suis appelé à remplir me sera rendue plus facile par votre bienveillante indulgence et par vos conseils. Je m'efforcerai de répondre à la bienveillance dont vous avez fait preuve, en me con-